

<p>Conseil Général du Nord Présidence Première année - Session 2011</p> <p>Unité de valeur : Instances paritaires, négociations, dialogue social.</p>	<p>Mention : AB !</p> <p><i>Des qualités évidentes, un sérieux inespéré, un potentiel à développer et à exploiter. Peut et doit mieux faire.</i></p>
---	---

Appréciation de la Cgt :

Le nouveau Président présente des dispositions certaines pour la négociation et l'écoute. C'est encourageant ! Il paraît désireux de développer des relations plus harmonieuses que son prédécesseur avec les représentants du personnel dont il écoute les déclarations. Toutefois, l'agenda social ne doit ni prendre la forme d'un Comité de pilotage, ni confondre les syndicalistes avec des partenaires de la DRH ; les organisations portent non pas des propositions mais des revendications, qui devront à l'avenir être réellement entendues puis débattues avant qu'une décision soit arrêtée. Pour l'instant, le «COFIL», n'avait même pas atteint le niveau des pourparlers et nous en étions à prendre le thé sur des napperons quand sont tombées des mesures ni réellement discutées ni a fortiori, approuvées par la majorité des organisations. Il sera « évalué » sur ses actes.

Exercice : C'est votre première année de Présidence. Dans la Collectivité, le dialogue social a difficilement survécu aux trois dernières années. Mettez-en place un « agenda social » susceptible d'améliorer le climat social. Faites vos premières propositions en faveur des agents.

<p>Commentaires de la Cgt59 au CTP du 13 décembre 2011</p> <p>Vote : abstention sur l'ensemble des mesures</p>		<p>Mesures décidées dans le cadre de l'agenda social 2011</p>
<p>La prime exceptionnelle de rattrapage des salaires les plus modestes soit quand même 7100 agents sur 11500 ; ça fait du monde ! Une prime qui sera servie fin février, ça tombe bien ! Pour 2011 et 2012, les agents toucheront donc 8.33 euros ou 7.50 euros mensuels de rattrapage du gel des points d'indice, c'est pas beaucoup ! Au-delà de 1811 euros, rien ! Que demande la CGT ? Avant tout des mesures pérennes, par exemple, l'augmentation pour tous du régime indemnitaire de grade financée pour partie par la suppression du régime indemnitaire pour la fonction d'encadrement voté dans la précipitation en décembre 2010.</p>	<p>Mesure 1 : Vote d'une prime exceptionnelle de rattrapage de la perte de pouvoir d'achat due au gel des rémunérations en 2011 et 2012.</p>	
<p>Mesure, controversée par l'ensemble des organisations : l'augmentation de la valeur faciale du chèque déjeuner de 1 euro partagée à hauteur de 50 % entre l'employeur et l'agent. C'est un coût supplémentaire pour des agents qui préfèrent parfois déjeuner à la gamelle dans leur bureau. Au-delà du désaccord sur les participations respectives, il faut savoir qu'en termes de rattrapage, de pouvoir d'achat, cette mesure désavantage les agents qui n'ont pas tous droit au maximum mensuel. Par exemple, les moins payés, les plus mal traités de notre collectivité, les ex-contrats aidés du Port de Gravelines, ne peuvent obtenir qu'une dizaine de chèques arrachés après marchandage</p>	<p>Mesure 2 : Augmentation de la valeur faciale du chèque déjeuner de 1 euro partagée à hauteur de 50 % entre l'employeur et l'agent.</p>	
<p>La prise en charge de l'augmentation de la cotisation prévoyance du contrat MNT résulte d'une transaction dans laquelle la CGT n'a pas mis les mains. De surcroît cette mesure au profit d'un seul opérateur, ne respecte pas l'égalité de traitement. Elle intervient au moment où un décret fort attendu, permet à l'employeur territorial, de participer également au volet santé de la protection sociale complémentaire des agents. Participation déjà revendiquée dans notre plateforme et dont nous demandons l'inscription à l'agenda social.</p>	<p>Mesure 3 : Prise en charge de l'augmentation de la cotisation prévoyance du contrat MNT</p>	